



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 14 Avril 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 06 Avril 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 34

**Objet : Recrutement de Vacataires dans le Cadre du Fonctionnement du Centre de Vaccination**

**Présents : 21**

BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcampes), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

**Présents en téléconférence : 8**

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 5**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à COURSEAU Michaël, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à MARTIAL Christophe (Val de Virvée), POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michael, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie (Mombrier).

**Absent excusé : 1**

MABILLE Christian (Peujard).

**Absents : 2**

GRAVINO Bruno (Saint Trojan), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac).

**Secrétaires de séance :** GALLIER Patrice

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le besoin de recruter des professionnels de santé pour l'encadrement médical et l'administration du vaccin dans le cadre du centre de vaccination ;

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, les trois conditions cumulatives suivantes devant être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Madame la Présidente à recruter des vacataires pour effectuer l'encadrement médical et/ou l'administration du vaccin dans le cadre du centre de vaccination et ce pour la durée d'ouverture du centre de vaccination ;

**ARTICLE 2 :** De fixer la rémunération de chaque vacation conformément aux montants cités ci-dessous (bruts hors charges patronales) :

## Montant de la rémunération de ces professionnels de santé

| Tarif horaire de la vacation des professionnels de santé remplaçants |                    |                          |
|--|--------------------|--------------------------|
| Tarif vacation   | Semaine            | Week-end et jours fériés |
| Médecins remplaçants ou étudiants avec une licence de remplaçant     | 420 €/4h<br>105€/h | 460 €/4h 115 €/h         |
| Infirmiers   | 220 €/4h<br>55€/h  | 240 €/4h 60 €/h          |

| Tarif horaire de la vacation des retraités et étudiants (montants équivalents à ceux de la réquisition fixés par l'arrêté du 28/03/2020) |                     |                                 |                           |
|--|---------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Tarif horaire  | Semaine de 8h à 20h | Semaine de 20h à 23h et 6h à 8h | Dimanches et jours fériés |
| Médecins retraités   | 50 €                | 75 €                            | 100 €                     |
| Infirmiers retraités   | 24 €                | 36 €                            | 48 €                      |
| Internes   | 50 €                | 75 €                            | 100 €                     |
| Étudiants en médecine  | 24 €                | 36 €                            | 48 €                      |
| Étudiants infirmiers   | 12 €                | 18 €                            | 24 €                      |

**ARTICLE 3** : D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**ARTICLE 4** : De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture  
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 15 Avril 2021.

La Présidente  
Valérie GUINAUDIE

